

PARENTS

Le **BABY-SITTING** consiste à s'occuper d'un ou plusieurs enfants, de manière ponctuelle ou régulière.

Les démarches

Avant le baby-sitting, je :

- me renseigne et m'enregistre comme employeur.
- **Si votre enfant a moins de 6 ans :** demande de complément mode de garde sur : caf.fr (uniquement si non-inscrit à pajemploi)
- **Si votre enfant a plus de 6 ans :** sur cesu.urssaf.fr

Cela me permet de bénéficier d'aides :

- CAF
- Déduction forfaitaire de cotisations
- Crédit d'impôt : impots.gouv.fr

+ D'INFOS SUR relaispetiteenfance.clissonsevremaine.fr

Après le baby-sitting, je :

- déclare les heures payées,
- télécharge le bulletin de salaire (dans mon espace pajemploi ou cesu).

La rémunération

- Salaire horaire minimum légal : pajemploi.urssaf.fr
- Congés payés acquis dès la 1^{ère} heure travaillée.
- Salaire qui varie en fonction de l'âge des enfants et des heures de travail effectives.
- Utilisation du véhicule du baby-sitter : surcoût éventuel lié aux indemnités kilométriques.
- Plus d'infos sur : particulieremploi.fr



Et si on sortait samedi soir ?



Prise d'infos

ou

Consultation de la liste des baby-sitters



Baby-dating



Garde d'enfant



Le relais baby-sitting : c'est un service gratuit de Clisson Sèvre et Maine Agglo qui met en relation les parents et les jeunes de 16 à 25 ans. (le service n'est pas employeur des baby-sitters)

+ d'infos

Relais petite enfance de Clisson Sèvre & Maine Agglo
☎ 02 40 54 54 64
✉ https://contactRPE@clissonsevremaine.fr

relaispetiteenfance.clissonsevremaine.fr

PETIT GUIDE à destination des Baby-sitters !



OH!
CLISSON SEVRE & MAINE
l'EGGLOH!

+ D'INFOS SUR relaisbabysitting.clissonsevremaine.fr

JEUNES

Le BABY-SITTING consiste à s'occuper d'un ou plusieurs enfants, de manière ponctuelle ou régulière.

Les missions

C'est :

- garantir la sécurité physique et affective
- être disponible pour les enfants pour passer un bon moment
- prendre les informations utiles : horaires, coordonnées, matériel...
- respecter les valeurs et consignes des parents, habitudes de l'enfant

Ce n'est pas :

- être jardinier
- être agent d'entretien
- faire du soutien scolaire

Avant le baby-sitting, je me renseigne sur :

- la préparation pour être baby-sitter (1^{er} entretien, démarches...)
- le salaire minimum légal : grille des métiers de l'emploi à domicile, identique quel que soit le nombre d'enfants
- la loi : interdit le travail illicite (travail au « noir »)

Après le baby-sitting, j'ai accès :

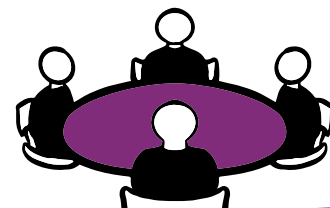
- à des droits sociaux : congés, assurances (maladie, chômage), retraite
- à mon bulletin de salaire sur mon espace pajemploi ou cesu

+ D'INFOS SUR journeeinitiation.clissonsevremaine.fr



J'aimerais trouver un job

Prise d'infos



Journée d'initiation

- ✓ la sécurité
- ✓ le quotidien de l'enfant
- ✓ les activités à proposer
- ✓ la relation avec la famille

Journée animée par les associations jeunesse, la Mission locale et le Relais petite enfance



Inscription sur la liste des baby-sitters



Inscription en ligne sur :

inscriptionbabysitting.clissonsevremaine.fr



Mise en relation



Garde d'enfant



PETIT GUIDE pour les parents qui souhaitent employer un(e) Baby-sitter !



+ D'INFOS SUR relaisbabysitting.clissonsevremaine.fr

